



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH

Question écrite n° 43901

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre délégué au logement sur les conséquences du manque de financement des primes à l'amélioration de l'habitat (PAH). L'absence de financement des PAH bloque ainsi de nombreux projets d'amélioration de l'habitat alors que les autorisations ont été données aux propriétaires concernés. Les entreprises de l'artisanat du bâtiment souffrent particulièrement de cette situation qui aggrave la crise que connaît actuellement ce secteur. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il peut prendre de manière à améliorer le financement des PAH et à relancer par la même le secteur de l'artisanat du bâtiment.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat privé par un effort budgétaire important aussi bien en faveur de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) que des subventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). En effet, la PAH est efficace à plusieurs titres. D'un point de vue social, elle bénéficie à des personnes très modestes. D'un point de vue économique, elle participe de façon significative à l'activité des entreprises locales du bâtiment. En incitant les propriétaires à réaliser des travaux, la PAH permet également la réhabilitation des centres bourgs. Les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sont en cela exemplaires dans leur capacité à revitaliser ces centres. Quant aux crédits de l'ANAH, ces aides, destinées aux propriétaires bailleurs, bénéficient également dans une large mesure aux zones rurales puisque 38 % de ces crédits sont employés dans des communes de moins de 10 000 habitants, qui ne possèdent que 22 % du parc éligible à ces aides. C'est pourquoi le projet de loi de finances pour 1997 prévoit d'affecter 600 MF à la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH), ce qui représente environ 70 000 logements, et deux milliards de francs aux interventions de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient générer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du bâtiment, correspondant à environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43901

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5368

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6046